



2026

ACTUALITÉS MARS

ANTENNE FRESNAY- SUR- SARTHE

-lundi 30 (13h30-17h30 analyse de pratique)



ANTENNE OISSEAU- LE- PETIT/BEAUMONT- SUR- SARTHE

-lundi 23 (congé)
-mardi 24 (congé)



PROFESSIONNEL EN BREF



OBLIGATIONS ACCUEILS

Pour toute arrivée, départ d'un enfant ou modification d'un accueil en cours, vous êtes **dans l'obligation** de prévenir le BEA (bureau évaluation agréments)

A partir de janvier 2026, il faut se rendre sur le site du CD72, soit pour télédéclarer, soit pour imprimer le document actualisé.

démarche à suivre

sur le site www.sarthe.fr

- accéder au menu « nos actions » – en haut de la page d'accueil
- dans la colonne « solidarité – autonomie », cliquer sur « professionnels de la solidarité »
- parmi les 6 encadrés d'accès direct, cliquer sur le 3ème « assistants maternels »
- 4ème rubrique « déclaration des accueils chez les assistants maternels ».
- les 2 procédures sont présentées : « en ligne » / « par courrier » et la fiche de renseignements actuelle est disponible à cet endroit



OBLIGATIONS : MONENFANT.FR

Il est obligatoire de s'inscrire et de mettre à jour votre profil sur le site monenfant.fr.

Pour les professionnels(les) qui ne peuvent pas accéder ou mettre à jour leur profil sur ce site, vous pouvez contacter en précisant votre identité et en expliquant vos difficultés

Tony Avont-Jourdain 02.43.61.32.78 / tony.avont-jourdain@caf72.caf.fr

ATTENTION !

CONTRAT DE TRAVAIL

Il ne sera remis uniquement en main propre lors du rendez-vous, afin d'avoir un accompagnement, des explications, l'objectif étant de faciliter les échanges avec les familles et les assistants maternels.

Si vous souhaitez vous le procurer en accès libre, il est disponible sur le site du département.



PAJEMPLOI NOUVEAUTÉ !

A partir du 1^{er} décembre 2025, en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s'il remplit les conditions nécessaires.

A partir de janvier 2026, la déclaration des enfants de fratrie sera **individuelle**.
Les parents devront donc faire autant de déclaration que d'enfants en accueil.

Un bulletin de salaire sera émis par enfant.

CHARTRE MATINÉE D'ÉVEIL

1

Pour les professionnels de la petite enfance

C'est un lieu qui leur permet de se rencontrer, d'échanger, de sortir de l'isolement, de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances et de valoriser leur profession.
Ces temps sont impulsés par la référente et pris en charge par l'ensemble des adultes présents.
Des jeux libres sont mis en place.

Des activités et des temps spécifiques peuvent être proposés.
Ça peut-être aussi l'occasion de partager des moments conviviaux (anniversaire...)

L'adulte référent aura toujours un regard bienveillant sur l'enfant.

L'adulte accompagne l'enfant selon sa motivation, son envie et ses capacités.

Il respecte ses besoins.

Les séances offrent la possibilité d'échanger autour de l'enfant et
NON de questions administratives pouvant être abordées pendant les permanences.

Attention de ne pas parler des familles en présence des enfants.

Pour l'enfant

C'est l'occasion d'approcher en douceur la vie collective par le contact avec d'autres enfants et d'autres adultes. Ces temps permettent de développer sa socialisation, apprendre à respecter certaines règles, partager, découvrir, expérimenter, respecter l'autre.

2

Fonctionnement

Les temps des matinées fonctionnent seulement pendant les périodes scolaires.

Ces temps libres gratuits, sont ouverts à tous les professionnels de la petite enfance et les enfants accueillis.

Tous les mois une brochure avec les dates et les lieux des matinées est éditée.

Le rangement se fait avec la participation de tous : référentes, professionnels et enfants.

Les matinées d'éveil sont, sur tous les lieux, sans chaussures pour les enfants et les adultes. Merci de prévoir le nécessaire.

3

Horaires

La durée de participation devra tenir compte de l'âge et du rythme de l'enfant.

Les arrivées et départs sont libres.

4

Rôle de la référente du Relais Petite Enfance

Garante et responsable du bon déroulement des séances. Reposer le cadre si nécessaire et régulatrice.

Assure un accompagnement des professionnels.

Peut proposer des activités qui ne sont pas des temps de « consommation » ni « d'activisme ».

Le jeu libre est privilégié.

5

Éthique professionnelle

Les professionnels de la petite enfance et la référente s'engagent à respecter une attitude professionnelle

- Respecter la confidentialité

- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille

- Faire confiance à l'enfant dans ses capacités

- Ne pas forcer l'enfant

- Ne pas faire à la place de l'enfant

Aucune attitude pouvant porter atteinte à l'enfant ne peut-être tolérée (crie, gestes violents, brusques, menaces, ignorance des besoins, propos dénigrants...)

6

Professionnels petite enfance

- L'autorisation parentale doit être fournie à la référente.

- La participation se fait dans le respect du rythme et du bien-être de l'enfant.

- Dans le respect de la sécurité sanitaire, nous ne pouvons accueillir les enfants et adultes malades

- Les enfants sont sous la responsabilité du professionnel qui doit veiller sur eux tout au long de la séance et les accompagner si nécessaire.

- La séance nécessite l'implication et l'appropriation de l'ensemble des professionnels.

Elles sont actrices de la séance et non consommatrices.

7

Accès

Nous n'autorisons pas les accompagnateurs lors des matinées d'éveil, temps forts etc...
seul l'assistant maternel doit se présenter avec les enfants qu'elle accueille.

CONTACTS RPE

Charlène Crieloue vous accueille



Centre Social de la Haute Sarthe
15 les Champs Roux
72610 Oisseau-le-Petit



Centre Social Georges Rouault
21 avenue de la Division Leclerc
72130 Beaumont-sur-Sarthe



permanences
mardi : 13h30/18h
mercredi : 9h00/12h30 – 13h30/18h



permanences
lundi : 9h00/12h30 – 13h30/18h
jeudi : 13h30/18h



06.78.45.70.31



rpe.hsam@gmail.com



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Oisseau-le-Petit)
jeudi : 9h30/11h30 (Beaumont-sur-Sarthe)

Alexia Bignon vous accueille



Centre Social ESCALE
7 rue Jane Gaulupeau
72130 Fresnay-sur-Sarthe



06.31.36.28.14



rpe.hsam@gmail.com



permanences
lundi, mercredi, jeudi : 9h/12h30
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 13h30/17h30
vendredi : 12h30/13h30



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Fresnay-sur-Sarthe)
vendredi : 9h30/11h30 (St-Ouen-de-Mimbré)

Nous vous rappelons que le RPE propose des permanences pour les professionnels de la petite enfance, les parents et les futurs parents.

Nous vous recommandons, de contacter le RPE, lors de l'élaboration du contrat de travail et pour toutes autres questions (juridiques, administratives, accueil de l'enfant, métier, professionnalisation etc...)

MATINÉE D'ÉVEIL

9h30
à
11h30

LIEUX

- 📍 15 les champs roux (centre social), 72610 Oisseau-le-Petit
- 📍 rue de l'école (salle polyvalente), 72130 Saint-Ouen-de-Mimbré
- 📍 rue de la gare (ancienne cantine), 72170 Beaumont-sur-Sarthe
- 📍 7 rue Jane Gaulupeau, 72130 Fresnay-sur-Sarthe



INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS D'ALEXIA MARDI FRESNAY- SUR- SARTHE / VENDREDI ST- OUEN- DE- MIMBRÉ !



MARDI 03 MARS
Oisseau-le-Petit



JEUDI 05 MARS
Beaumont-sur-Sarthe



VENDREDI 06 MARS
Saint-Ouen-de-Mimbré



MARDI 10 MARS
Fresnay-sur-Sarthe



MARDI 10 MARS
Oisseau-le-Petit



VENDREDI 13 MARS
Saint-Ouen-de-Mimbré



MARDI 24 MARS
Fresnay-sur-Sarthe



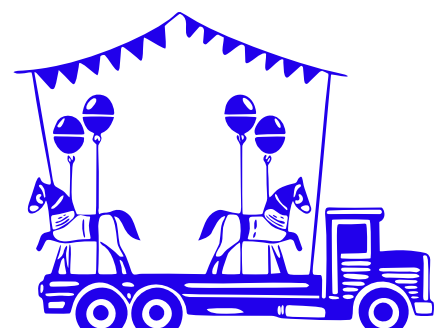
JEUDI 26 MARS
Beaumont-sur-Sarthe



VENDREDI 27 MARS
Saint-Ouen-de-Mimbré



MARDI 31 MARS
Fresnay-sur-Sarthe



ARRÊT SUR IMAGE



recette

pâte à crêpe à la pomme

préparation

ingrédients

- 80 g de farine
- 1 œuf
- 100 ml de lait de vache entier pasteurisé
- 1/2 cuill. à café de poudre à lever
- 1 pomme

Préchauffez votre four à 180°C et recouvrez votre plaque de four d'une feuille de papier sulfurisé. Préparez la pâte à beignets : dans un récipient, mélangez la farine, la poudre à lever et le jaune d'œuf.

Délayez ce mélange avec le lait en foutant énergiquement afin d'éviter les grumeaux.

Battez le blanc en neige et incorporez-le délicatement au mélange : on doit obtenir une pâte mousseuse et légère.

Lavez, épluchez et enlever le trognon de la pomme. Rincez-la puis coupez des tranches d'un 1/2 centimètre d'épaisseur.

Trempez les rondelles de pomme dans la pâte à beignets. Puis attrapez-les avec 2 fourchettes et posez-les sur le papier sulfurisé. Pensez à espacer les beignets car ils gonfleront à la cuisson.

Faites cuire 20 min, sans colorer. Laissez refroidir avant de servir 1 petit beignet à votre bébé.



COMPTINE

Le chien de ma tante

Le chien de ma tante
Ouvre le buffet

La tarte le tente,
Son nez, il y met



Il lape la soupe
Il crache les choux



Il croque la viande
Gobe le yaourt !



Séances SNOEZELLEN

Lundi 09 mars

PLACES
LIMITÉES



CENTRE SOCIAL ESCALE
7 RUE JANE GAULUPEAU
72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

3 séances au choix

9h-9h45

10h-10h45

11h-11h45

SUR INSCRIPTION AUPRÈS DE CHARLENE OU ALEXIA AVANT LE 06 MARS



CARNAVAL

maison de retraite
Fresnay-sur-Sarthe

Mercredi 11 mars

Célébrez avec nous le carnaval
avec une déambulation festive suivi d'un goûter !



rendez-vous 15h30 à
la maison de
retraite

les déguisements
sont les bienvenus

sur inscription avant lundi 09 mars
auprès de Charlène ou Alexia

Semaine Nationale de la Petite Enfance

jeudi 19 mars

ou

vendredi 20 mars

Salle polyvalente
Saint-Georges-le-Gaultier

thème
Des équilibres



ateliers d'éveil

Et si nous nous amusions à créer des installations
pour s'aventurer, jouer, se rencontrer ?



ANALYSE DE PRATIQUE

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



DE 19H30 À 21H

AU CENTRE SOCIAL ESCALE
Fresnay-sur-Sarthe

Ces temps vous permettent d'échanger dans un climat de confiance et en toute confidentialité sur des problématiques que vous rencontrez au quotidien. Ces temps d'échanges sont animés par un intervenant extérieur spécialisé.

INTERVENTION CHARLOTTE AUFFRET

Thérapeute et consultante

3 DATES

(présence exigée aux trois dates)



JEUDI 26 MARS

JEUDI 25 JUIN

JEUDI 05 NOVEMBRE

INSCRIPTION

**auprès de Charlène ou Alexia
avant le 23 mars 2026**

Bébés Lecteurs

lundi 30 mars

rendez-vous
bibliothèque Saint-Georges-le-Gaultier

2 séances au choix

9h30 / 10h30

10h45 / 11h45



sur inscription auprès de Charlène ou Alexia avant le 27 mars